

Demande de permis unique relative à l'extension d'un poulailler d'engraissement à PHILIPPEVILLE (Surice)

Brève description du projet

<u>Projet</u> :	Extension de l'exploitation agricole existante (39000 poulets de chair et 280 bovins) par la construction et l'exploitation d'un nouveau poulailler d'une capacité de 39156 poulets de chair, d'un local technique, de quatre canons à chaleur de 93 kWth, d'une citerne aérienne à mazout de chauffage de 5000 litres, de deux citernes à eaux de nettoyage du poulailler de 10 m ³ , d'une citerne à eaux pluviales de 20 m ³ et de trois silos tour. Mise en place de deux récupérateurs à chaleur et augmentation de la quantité prélevée d'eau du puits foré existant
<u>Localisation</u> :	Chemin de la Croix des Dames, 200
<u>Situation au plan de secteur</u> :	Zone agricole
<u>Demandeur</u> :	Jérôme DANNEELS
<u>Auteur de l'étude d'incidences</u> :	EurECO

Contexte de l'avis

<u>Date de réception du dossier</u> :	02 juin 2015
<u>Référence légale</u> :	Article R.82. du Livre I ^{er} du Code de l'Environnement
<u>Portée de l'avis</u> :	1) Opportunité du projet au regard des objectifs définis par l'article 1 ^{er} , § 1 ^{er} , alinéa 2 du CWATUPE 2) Qualité de l'étude d'incidences sur l'environnement

1. AVIS SUR L'OPPORTUNITE DU PROJET

La CRAT émet un avis favorable sur le projet tel que présenté.

Elle constate que le projet consiste à étendre l'exploitation agricole existante. Le projet s'implante en zone agricole au plan de secteur et se localise à environ 700 mètres du village de Lautenne.

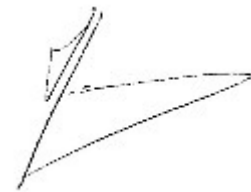
La CRAT insiste pour que les mesures envisagées afin d'atténuer les retombées acidifiantes soient mises en œuvre.

2. AVIS SUR LA QUALITE DE L'ETUDE D'INCIDENCES

La CRAT estime que l'étude d'incidences est de bonne qualité.

Elle souligne la clarté du document et relève qu'il analyse de façon complète les différents domaines environnementaux.

Pour la CRAT,



Pierre GOVAERTS,
Président